

BE-A0541\_005615\_004260\_FRE

Inventaire des archives du Conseil de  
Brabant. Procès de l'université de Louvain,  
1608-1794



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	5
Inventaire des archives du Conseil de Brabant. Procès de l'université de Louvain.....	5

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Conseil de Brabant. Procès de l'université de Louvain.

Période:

1608 - 1794

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0541.19

Etendue:

- Etendue inventoriée: 9.00 m
- Dernière cote d'inventaire: 162.00

Dépôt d'archives:

Rijksarchief te Vorst / Archives de l'Etat à Forest

Producteurs d'archives:

Raad van Brabant, 1436-1794



---

## Description des séries et des éléments

### INVENTAIRE DES ARCHIVES DU CONSEIL DE BRABANT. PROCÈS DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

- 1 Le recteur de l'université, le magistrat et le conseil de Louvain, impétrants c. Lazare Haller von Hallersteyn, ajourné. Restitution de 1600 florins de Rhin, prêtés à l'ajourné pendant qu'il était capitaine dans la garnison de Louvain, 1608.
- 2 Jacques de Bay, président, et les proviseurs du collège de Savoye, suppliants c. Tous ceux ou celles qui prétendraient exercer un droit ou une action sur une maison, jardin et terre, située à Villers appartenant à Guillaume de Villers, bailli de Hannut, ajourné. Mise en décret pour cause de non paiement d'une rente de 90 florins, 1609.
- 3 La faculté de théologie de Louvain, suppliants c. Laurent Middelbuurg, avocat, seigneur de Boucholt, pour sa femme Claudine Van Waelhem, rescribent. Contestation sur l'interprétation du testament de Barbe le Cocq, épouse d'Herman Van Meysenbroeck, chancelier d'Overijssel, déclarant léguer ses biens pour la fondation de bourses en faveur de pauvres étudiants en théologie, 1614.
- 4 Les proviseurs et administrateurs du collège de Bay, impétrants c. Pierre Vander Stegen, conseiller et maître de la chambre des comptes, intimé. Revendication, au nom de Jacques de Bay, de plusieurs parcelles de terre à Piétrain et à St.-Jean-Geest, saisies par l'intimé pour cause de non paiement d'une rente de 12 florins, hypothéquée sur les dites parcelles par Louis d'Acoz, qui s'en prétendait propriétaire, 1625.
- 5 Jacques Santvoort, professeur de droit, ancien président du collège Drutius, suppliant c. Damien du Rappoy, avocat au conseil de Brabant, rescribent. Paiement d'une somme de 45 florins 15 sous, dûs par le rescribent pour frais de nourriture pendant son séjour à l'université, 1627.
- 6 Les proviseurs et président du collège des 3 langues ou Busleyden, impétrants c. Les échevins et le conseil de Malines, ajournés. Annulation de la location de la maison dite St.-André, acquise par les ajournés pour y loger leurs boursiers, annexée ensuite au collège des impétrants et louée enfin par les ajournés à un tavernier aubergiste, 1630.
- 7 Les députés des Etats de Brabant, suppliants c. L'université de

Louvain, ajournés. Paiement de la part de l'université dans les subsides et aides extraordinaires, 1631.

- 8 Caius Hopperus, chancelier de l'université, suppliant c. Les fermiers des impôts des Etats de Brabant, ajournés. Demande du suppliant d'être maintenu dans son droit de faire entrer en franchise son vin et sa bière, 1632.
- 9 Les président et proviseurs du collège d'Artois, suppliants c. Le recteur de la société de Jésus, rescribent. Contestation sur l'usage d'un chemin séparant leurs propriétés à Eggenhove, 1637.
- 10 Les président et proviseurs du collège Ste.-Anne, demandeurs c. Gérard Van Varenbergh, défendeur. Paiement d'une rente de 12 florins, 1637.
- 11 Henri Rampen, président et coprovisieur du grand collège du Saint-Esprit, suppliant c. Les doyen et docteurs de la faculté de théologie, rescribent. Défense aux rescribent. Défense aux rescribents d'affermir, sans le consentement du suppliant, la dîme du personnat de Schindel, 1642.
- 12 Les docteurs Jean Schinckelius, Chrétien Bensecum et Guillaume Ab Angelis, du Strictum Collegium de la faculté de théologie, suppliants c. Jean Sinnick, professeur de théologie, président du grand collège de théologie à Louvain, rescribent. Refus des suppliants de ratifier la nomination du rescribent comme professeur et membre du Strictum Collegium, 1642
- 13 La faculté des arts, suppliants c. Les doyens du chapitre de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle, rescribents. Revendication du droit de nomination des chanoines et du droit de juger les contestations entre candidats, 1644.
- 13 /BIS Les comtes Fugger, suppliants c. L'université et la ville de Louvain, rescribents. Revendication du patronat et de la haute direction du collège Millius, 1644.
- 14 Les président et proviseurs du collège d'Artois, impétrants c. Les prieurs et conventuels des Chartreux, ajournés. Annulation de la vente faite par le docteur Jansonius, en 1615, de 6 journaux de terre, pour cause de refus d'amortissement de 17 journaux de terre, acquis par le docteur Schinckelius, président du collège, 1647.
- 15 Eléonore de Gottignies, veuve de Nicolas Van der Laen, seigneur de Machelen-Ste.-Gertrude, bourgmestre de Malines, suppliante c. Le président du collège de Hollande, ajourné. Revendication des pièces de terre servant d'hypothèque à une rente à laquelle la

suppliante avait renoncé par erreur, 1647.

- 16 Jean Vander Straeten, chanoine à Anderlecht, opposant c. Jacques de Havrez, expromoteur de l'université et le secrétaire Pierre Mintart, ajourné. Opposition du suppliant à la saisie de sa prébende par suite de condamnation volontaire, 1648.
- 17 Antoine Dave, docteur en théologie, impétrant c. Les doyens de la faculté de théologie à Louvain, ajournés. Demande d'être maintenu dans les fonctions de professeur de théologie et dans la prébende de St.-Pierre y attachée, 1651.
- 18 L'université et le magistrat de Louvain, suppliants c. Le curateur de la mortuaire de Jean Boisack, collecteur des impôts dits des deux mites et du princengelt, à Louvain, rescribent. Demande en paiement des sommes dues par J. Boisack, 1653.
- 19 L'avocat Troostenbergh et l'université de Louvain, impétrants c. Antoine le Bon, curateur de la mortuaire de Thiry de Gulpen, intimé. Paiement d'arrérages de rentes, 1653.
- 20 Les présidents et proviseurs du collège Irlandais, suppliants c. Grégoire Cremers, secrétaire de la ville de Louvain, ajourné. Contestation sur l'usage d'un mur mitoyen, 1658.
- 21 La faculté des arts à Louvain, suppliants c. Le magistrat de Louvain, ajournés. Contestation sur la validité de la nomination de Gérard Haestens à une place de professeur d'éthique, 1662.
- 22 President Van Dalecollege. C. Erfgenamen Philips Felix van Vlierden, 1662.
- 23 Le Comte de Grimberghe, patron et premier proviseur du collège Vanden Daele, suppliant c. Le recteur magnifique, le fiscal et le proviseur Loyens, proviseurs dudit collège, rescribent. Contestation sur le droit de nomination du président du collège, 1669.
- 24 Le magistrat et l'université de Louvain, suppliants c. Jacques Rudolph, conseiller receveur des domaines de S.M. au quartier de Louvain, rescribent. Remboursement des sommes payées par les suppliants pour le logement de militaires que le rescribent n'avait pas voulu recevoir chez lui, se prétendant exempt, 1671.
- 25 Pierre Sassenius, imprimeur de l'université, suppliant c. Les créanciers de Chrétien van Langendonck, pléban de Lierre, professeur de latin et d'histoire, rescribent. Défense aux rescribent de toucher aux livres de la bibliothèque que C. Van Langendonck avait légués aux suppliants pour être vendus

publiquement et parvenir ainsi à payer les livres achetés par lui au suppliant, 1672.

- 26 Les présidents et proviseurs du collège de Savoye c. Léonard Lardinoy, licencié en droit, et consorts, héritiers d'Antoine Dave, président dudit collège, rescribents. Paiement de reliquat de comptes, 1672.
- 27 Les doyens et chapitre de St.-Pierre, à Louvain, suppliants c. François V. Ryssel, doyen du chapitre de St.-Jacques, président du collège Vanden Daele, rescribent. Paiement d'une rente de 3 muids de blé sur 7 bonniers de terre à Herent, 1672.
- 28 Les président et proviseurs du collège du Pape, le prieur des Dominicains, les superintendants et proviseurs du collège Standonck, suppliants c. Susanne de Molenaer, dame de Bortmeerbeek, rescribente. Contestation sur la saisie de la brasserie dite den Keyzer, pour cause de non paiement de rente, 1673.
- 29 Antoine Kaisin, curé de Tongrines, suppliant c. Antoine Meynaerts, bachelier en théologie, rescribent. Demande d'être maintenu dans ses fonctions de curé, 1673.
- 30 Les enfants et héritiers d'Alexandre Goubau, suppliants c. Les président et proviseurs du collège d'Artois, ajournés. Concours de crédiérentiers sur la cense d'Enhaut, à Villers-Perwin, 1674.
- 31 Le prélat de Ste.-Gertrude, conservateur des privilèges de l'université, suppliant c. Le chef mayeur de Louvain, rescribent. Conflit en matière de préséance, 1676.
- 32 Jeanne de Sporneau, veuve Jean de Munter, impétrante c. Les président et proviseurs du petit collège de théologie, intimés. Annulation de la vente faite par l'impétrante, créancière hypothécaire, au préjudice des droits des intimés, cocréanciers, de diverses parcelles de terre à Roux-Miroir, 1676.
- 33 Les présidents et proviseurs du collège Vandendaele, suppliants c. Henri Reyssels, surintendant du mont-de-piété, rescribent. Clôture des comptes de François Reyssels, frère du rescribent, président du collège Vandendaele, 1678.
- 34 Les présidents et proviseurs des collèges de Bay, du Faucon, de Savoye, du Roi, de Hollande, et consorts, suppliants c. Frédéric de Luciano et Anne Marie de Luciano, veuve Sericus a Donia, ajournés. Paiement de rentes, 1678.
- 35 Les président et proviseurs du collège Winckelius, suppliants c. Les



collateurs des bourses fondées par Jean Vande Winckele, rescribents. Conflit en matière de collation de bourses, 1680.

- 36 Jean Van Noy, procureur au conseil de Brabant, suppliant c. Pierre Daman, président du collège Drutius, rescribent. Demande de main levée du décret d'une maison à Berchem, 1680.
- 37 Les proviseurs et receveur du collège de Mons, suppliants c. Jean Vander Veken, trésorier de Louvain, ajourné. Paiement de rentes hypothéquées sur les revenus de la ville, 1680.
- 38 L'université de Louvain, suppliants c. Jean Cabes, Jean Baptiste et Guillaume Le Febvre, rescribents. Annulation d'une saisie des biens de Jacques Heyns, étudiant, en violation du jus tractus, 1682.
- 39 Les président et proviseurs du grand collège de théologie, suppliants c. Le magistrat de Louvain, ajournés. Paiement des rentes constituées pour l'entretien et l'alimentation des étudiants pauvres, 1682.
- 40 Le magistrat de Louvain, suppliants c. Le conservateur des privilèges de l'université, rescribent. Contestation sur les privilèges de l'université en matière de juridiction, 1684.
- 41 Le magistrat de Louvain, suppliants c. Le recteur et les députés de l'université, rescribents. Demande de contraindre les rescribents à contribuer à l'impôt dit casseygelt destiné à l'entretien de chaussées aux abords de la ville, 1684.
- 42 Le procureur du collège de la Ste.-Trinité, impétrant c. Antoine Vande Velde, notaire, procureur aux tribunaux militaires, ajourné. Paiement du loyer de la maison dite den Kat, dans la rue dite Steenweg, 1685.
- 43 L'université et le magistrat de Louvain, intervenant pour Anne Van Exaerde, suppliants c. Les conseillers fiscaux du conseil de Flandre, intervenant pour Liévin Vande Kerckhove, lieutenant bailli d'Alost, et les héritiers de Jean Poppe, ajournés. Contestation sur le privilège du jus tractus, 1685.
- 44 Honoré d'Eve, impétrant c. Les proviseurs du collège du Pape, ajournés. Lettres de purge civile d'une maison sise à Louvain, rue des Dominicains, 1685.
- 45 Jean Sullivane, président du collège Irlandais, impétrant c. Tous ceux qui prétendraient exercer un droit ou une action sur une ferme avec 20 bonniers de terre de bois dite T'hoff Tuyecom à Herent et Winxel, ajournés. Lettres de purge civile, 1685.

- 46 Le recteur de l'université, suppliant c. Le magistrat de Louvain, rescribents. Demande d'obliger les rescribents à exécuter les clauses d'un acte de condamnation volontaire relative à la vente du bâtiment des Halles, notamment la clause qui les oblige à déplacer le marché aux Grains et le marché au Bois et à dégager les abords des Halles, 1685.
- 47 Elisabeth Danieels, veuve Guillaume van Richterich, suppliante c. Léonard Guyten, procureur du grand collège de théologie, rescribent. Refus de la suppliante de payer une dette de son fils, ancien étudiant, 1686.
- 48 Adrien de Valzolio, commis à l'administration du muddegelt, suppliant c. Les députés de la ville et de l'université, rescribents. Refus des rescribents de payer l'impôt, 1686.
- 49 Les président et proviseurs du collège Drutius, suppliants c. Les héritiers de Pierre Lefèvre, rescribents. Contestation relative à un égout séparant leurs propriétés, 1687.
- 50 Les président et proviseurs du collège de la Trinité, suppliants c. Héritiers de Jean de Vos, rescribents. Expropriation et évaluation d'une parcelle de terre nécessaire à l'achèvement d'un bâtiment destiné à loger les étudiants, 1688.
- 51 Henri Pollenius et consorts, habitants d'Oplinter, suppliants c. Les président et proviseurs du grand collège de théologie, rescribents. Paiement d'une rente de 25 florins, 1689.
- 52 Pierre Tassaert, régent de la pédagogie van den borght, dit le Château, impétrant c. Le curé de Dessel, le pléban de St.-Pierre et consorts, proviseurs de la dite pédagogie, ajournés. Demande d'être maintenu dans ses fonctions de régent, 1690.
- 53 Les doyens de la faculté de médecine, suppliants c. Les doyens de la faculté de droit, ajournés. Demande de maintenir le tribunal des 5 juges comme juge d'appel des sentences du recteur, et d'annuler l'appel fait par les ajournés à l'internonce d'une sentence rendue par le recteur relative à la superintendance de la cave aux vins, 1691.
- 54 Les président et proviseurs du grand collège de théologie, suppliants c. Jeanne de Gulpen, douairière de Rummen, et autres, ajournés. Procès divers en matière de décret, 1691.
- 55 Nicolas Dubois, bachelier en théologie, suppliant c. Les proviseurs du collège de Bay, rescribents. Demande du suppliant d'être nommé président comme parent de Jacques de Bay, fondateur, 1691.

- 
- 56 Michel de Haultepenne, dit de Latour, impétrant c. Les maîtres des pauvres de Gembloux, intervenant pour le régent du collège de la Trinité, rescribents. Demande d'être maintenu dans la possession des bourses fondées par Jean Stassart, régent du collège de Gand ou de la Vaulx, 1692.
- 57 Les licenciés Denne et Briars, suppliants c. Les président et proviseurs du collège du Pape, rescribents. Paiement d'une rente de 10 muids de seigle, 1692.
- 58 Jean Sullivane, président du collège Drutius, suppliant c. Le licencié Egide de Vinck, rescribents. Maintenu du suppliant dans ses fonctions de président, 1693.
- 59 Les administrateurs de Rode-St.-Pierre, demandeurs c. Les proviseurs du collège Standonck, défenseurs. Paiement d'une rente de 25 florins, 1694.
- 60 Jean Sullivane, président du collège Drutius, suppliant c. Nicolas Crepen, étudiant en théologie et boursier au collège Drutius, rescribent. Expulsion du rescribent et privation de sa bourse pour cause de vol domestique, 1694.
- 61 Gilles Alardin, receveur de la commanderie de Becquevoort, suppliant c. Les proviseurs et président du collège du Pape, rescribents. Contestation sur le jus tractus, 1694.
- 62 Marguerite de Focant, dame de Gosselies, suppliante c. Le président du collège des bacheliers, insinué. Demande de contraindre l'insinué à réparer une maison sise rue marché au Fromage, appartenant à la suppliante et endommagée par la chute du frontispice d'une maison détruite par le bombardement et appartenant à l'insinué, 1696.
- 63 La faculté de médecine, suppliants c. Les préfet et vicaire du collège de médecine à Bruxelles, rescribents. Demande des suppliants d'être maintenus dans le privilège d'examiner les candidats et de conférer les grades au plat pays, 1697.
- 64 Maur Fabricius, président du collège Millius, suppliant c. Martin Marneffe, receveur du Chijnshof de Waesberghe, rescribent. Paiement de cens, 1698.
- 65 Henri Goossens, de Cortenaken, suppliant c. Les président et proviseurs du collège St.-Yves, rescribents. Protestation contre une sommation d'avoir à payer les intérêts d'un capital levé par le suppliant au nom de la communauté de Neerlinter, 1699.

- 66 Norbert Wellemans, boucher à Louvain, suppliant c. N. Lovinus, président du petit collège de théologie, insinué. Paiement de la viande fournie à l'insinué, 1699.
- 67 Simon Van Roy, prêtre, suppliant c. Les président et proviseurs du collège Diveus, insinués. Contestation en matière de collation de bourses, 1699.
- 68 Les proviseurs des fondations du docteur Thomas Stapletonius, suppliants c. J.B. Smets, curateur et Guil. Smets, son frère, receveur des fondations susdites, rescribents. Revendication des fonctions de receveur, 1700.
- 69 Arnold Van Nuffel, chanoine de l'église St.-Martin, à Alost, suppliant c. Les président et proviseurs du collège Hovius, rescribents. Protestation du suppliant contre le refus des rescribents de lui donner quittance des sommes payées par lui pour son entretien à l'université, 1700.
- 70 Le licencié Corselius, assesseur de la cour conservatoriale, suppliant c. Martin Steyaerts, conservateur des privilèges, rescribent. Demande d'être maintenu dans ses fonctions, 1700.
- 71 Laurent Dreessen, boursier au collège St.-Michel, suppliant c. Le recteur de l'université intervenant pour les président et proviseurs du collège St.-Michel, rescribents. Contestation sur la durée de la jouissance des bourses du suppliant, 1700.
- 72 Les administrateurs de Cortelken, suppliants c. Les superintendant et proviseurs du collège de Standonck, rescribents. Contestation sur le paiement des arrérages de capitaux empruntés, 1701.
- 73 La faculté des arts, suppliants c. Le recteur magnifique, rescribent. Protestation des suppliants contre la prétention du recteur de leur faire payer leur part dans le Xxe denier, 1701.
- 74 Les président et proviseurs du collège d'Artois, suppliants c. Adrien Sies, prêtre, desservant de la chapelle St.-Antoine, à Brecht, rescribent. Contestation sur la compétence due au rescribent par les suppliants, décimateurs à Brecht, 1701.
- 75 Guillaume Tricot, apothicaire à Nivelles, suppliant c. Les président et proviseurs du collège St.-Ivo, rescribents. Attermination d'une rente de 40 florins, 13 sous hypothéquée sur la maison de l'Etoile, 1701.
- 76 Le président du collège de Bois-le-Duc, suppliant c. Les administrateurs de Thielt, rescribents. Paiement des sommes dues par les rescribents à Adrien Joris, fermier des suppliants à Thielt,

1701.

- 77 J. Opstraete, licencié en théologie, suppliant c. Le président du collège du Pape, rescribent. Réintégration du suppliant dans ses fonctions de professeur enlevées à la suite de son expulsion des Pays-Bas, 1702.
- 78 Les président et proviseurs du collège de Bay, suppliants c. Daniel Ferdinand, baron de Suys, rescribent. Contestation relative au paiement d'une rente de 165 florins, 1702.
- 79 Les professeurs de la faculté de philosophie, suppliants c. Les régents des pédagogies du Lys, du Château, du Faucon et du Porc, rescribent. Contestation sur le mode d'élection des professeurs de philosophie: les professeurs prétendent avoir un droit égal à celui des régents pour la nomination des professeurs, 1702.
- 80 Simon Vermeiren, notaire, chef de la cour censale d'Ophem, à Linden, suppliant c. Les proviseurs de la fondation du docteur Santvoort, rescribent. Saisie d'une terre pour cause de non paiement de cens, 1703.
- 81 Jacques Van Yperzeel, procureur au grand conseil et Jeanne Van Yperzeel, sa sœur, suppliants c. Le président du collège de Bay, rescribent. Paiement d'un cens à Wespelaer, 1703.
- 82 Le docteur Martin, suppliant c. Les proviseurs du collège de Luxembourg, rescribent. Demande d'être admis comme proviseur, 1704.
- 83 Le recteur et les députés de l'université, suppliants c. Le magistrat de Malines, rescribent. Protestation contre la mise en vente des bâtiments du collège de Malines, 1704.
- 84 F. Landeloos, président du collège Van Daele, suppliant c. Les exécuteurs du testament de N. Van den Berghe, en son vivant président dudit collège, rescribent. Restitution des livres, papiers, notices etc. du collège, 1705.
- 85 Guillaume Claes, président du collège Malderus, suppliant c. La fabrique de l'église St.-Pierre, et consorts, rescribent. Paiement de rentes, 1706.
- 86 Libert Hennebel et Florent Sullivane, docteurs en théologie, suppliants c. La faculté étroite de théologie, ajournés. Demande des suppliants d'être maintenus dans leur fonctions de régent et lecteurs, 1708.
- 87 Les proviseurs et présidents des collèges du Pape, de Hollande et

Winckelius, suppliants c. Guillaume Ulric, baron d'Argenteau, rescribent. Paiement des intérêts de capitaux empruntés, 1709.

- 88 La faculté de théologie, suppliants c. Sept étudiants en théologie, ajournés. Protestation contre le refus des ajournés de souscrire, conformément à la bulle Vineam Domini, au formulaire du pape Alexandre VII, avant leur admission aux degrés, 1709.
- 89 Les fermiers du muddegelt ou grande accise sur la bière, suppliants c. Le recteur de l'université, intervenant pour la veuve Van Rothum, concierge de la cave aux bières, rescribente. Interdiction à la rescribente de vendre de la bière par pots aux militaires, étrangers, etc. et d'en laisser boire dans sa maison, 1709.
- 90 Jacques Vande Zande, régent de la pédagogie du Porc, suppliant c. Le magistrat de Tirlemont, rescribents. Paiement d'une rente de 53 florins, 1709.
- 91 Nicolas Vanden Berghe, curé de Calke, pays de Termonde, suppliant c. La faculté des Arts, rescribents. Demande de forcer les rescribents à consigner au greffe leurs registres aux résolutions et leurs notules, afin que le suppliant puisse s'en prévaloir dans un procès intenté par lui à Jean Vande Perre, nommé curé de Calke par la dite faculté, 1709.
- 92 Les présidents du grand collège et du collège de Mons, suppliants c. Charles Benoit et consorts, ajournés. Paiement de rentes, 1710.
- 93 Le curé de Berthem, suppliant c. Egide Vinck, président du collège Drutius, rescribent. Refus des rescribents de contribuer comme décimateurs, à la restauration de l'église, 1711.
- 94 L'avocat Louis de l'Escaille, suppliant c. La ville et l'université de Louvain, rescribents. Paiement d'honoraires, 1711.
- 95 Les administrateurs et les collecteurs de taille de Meensel, suppliants c. Le collège d'Artois, rescribents. Paiement de tailles pour 3 bonniers de terre, 1711.
- 96 Jean Delcourt, avocat à Mons, suppliant c. Les président et proviseurs du collège de Bay, rescribents. Demande d'une bourse pour le fils du suppliant, 1712.
- 97 La faculté des arts, suppliants c. Le magistrat de Louvain, rescribents. Demande de forcer les rescribents à restituer aux suppliants la place dite Vicum Schola artium et à transférer dans un autre lieu le service religieux de la garnison, 1712.
- 98 Jean de la Roche, prêtre, suppliant c. Les proviseurs du collège de

---

Mons, rescribents. Demande d'être maintenu dans ses fonctions de président provisoire, 1712.

- 99 Le président du collège Vanden Daele et les tanneurs de Louvain, suppliants c. Les meuniers du Gaffelmolen, appartenant à S.M. et le receveur des domaines au quartier de Louvain, rescribents. Protestation contre le trouble apporté à la jouissance des moulins des suppliants, 1712.
- 100 Guillaume Van Mol, collecteur du pontpenning, suppliant c. Egide de Vinck, président du collège Drutius, intervenant pour Pierre Huyghens, boulanger, rescribent. Paiement du pontpenning pour une maison sise Rue du Prévot, 1712.
- 101 Le président du collège Standonck, suppliant c. Guillaume Aerts et Michel Servaes, insinués. Paiement de rentes hypothéquées sur des terres à Ottenbourg, 1713.
- 102 Guillaume Van Hove, professeur d'hébreu, suppliant c. François Vande Wilde, professeur de mathématiques, chanoine tréfoncier de Liège, ajourné. Refus du suppliant de payer 68 florins réclamés par l'ajourné, ensuite d'un accord par lequel le suppliant s'engageait à donner la leçon de mathématiques pendant les absences, maladies ou empêchements de l'ajourné, 1714.
- 103 Egide de Vinck, président du collège Drutius, impétrant c. Tous ceux qui prétendraient exercer un droit ou une action sur des terres et bois situés à Lubbeek, ajournés. Lettres de décret, 1714.
- 104 Mathias Medtman et consorts, suppôts de l'université, suppliants c. Le recteur intervenant pour le receveur Henri Quirini, rescribent. Contestation sur le paiement de la taxe due pour exemption de logement militaire, 1714.
- 105 Antoine Parmentier, président du grand collège, suppliant c. Nicolaus Vanden Nesse, 1715.
- 106 Oswald Crabeels, président du collège de Savoye, François Martin, professeur de théologie et Guillaume Leunckens, président du collège St.-Ivo, le premier, en qualité d'exécuteur testamentaire et de proviseur des fondations de Thomas Stapletonius, professeur de droit, les 2 autres représentant, par autorisation du recteur, Maur Fabritius, exécuteur testamentaire et proviseur, actuellement à Rome, suppliants c. Armand Bauwens, professeur de droit, successeur de Thomas Stapletonius, le pensionnaire Van Bessen et l'avocat fiscal de l'université Malcorps, rescribents. Refus des suppliants de reconnaître A. Bauwens en qualité de proviseur, de lui exhiber les états et papiers de la fondation et de lui rendre compte de l'emploi des revenus, 1716.



- 107 Adrien Cools, receveur des domaines de Sichem, suppliant c. L'université, intervenant pour les président et proviseurs du collège Pels, rescribents. Refus du suppliant d'admettre la compétence du conservateur des privilèges dans un procès en matière de défructuation, 1716.
- 108 Corneille Van Gessel, proviseur des bourses fondées par Pierre Van Heesch et Otto Van Gessel, au collège de Hollande, à Cologne, actuellement transféré à Louvain, suppliants c. Les président et proviseurs du collège de la Haute Colline, rescribents. Reddition de comptes d'une somme de 70 florins payée annuellement aux rescribents, 1716.
- 109 Les députés de la cave de l'université, intervenant pour Thomas Wagemans, concierge de la dite cave, suppliants c. Jacques Carnonckel, collecteur de l'impôt sur le tabac et l'eau de vie, rescribent. Redus de paiement de l'impôt, 1717.
- 110 François du Pommereul, régent de la pédagogie du Lys, et Théodore Streythagen, exécuteurs testamentaires de Léonard Guyten, chanoine de St.-Pierre, impétrants c. Pierre Randais, pour sa femme Lucie Guyten, intimé. Contestation sur le rachat d'une rente, 1717.
- 111 Laurent Eelkens, curé de Stockem, patron du collège St.-Michel, suppliant c. Pierre Marioles, prêtre et Jean Marioles, avocat, proviseurs dudit collège, rescribents. Revendication du droit de nommer le président du collège, 1717.
- 112 Le magistrat d'Anvers, impétrants c. L'université de Louvain, intimés. Contestation en matière du jus tractus, 1718.
- 113 Jacques Carnonckel, suppliant c. Le régent de la pédagogie du Porc, insinué. Restitution d'une somme de 417 florins payée par le suppliant aux rescribents au nom des habitants d'Ottenbourg, et que ces derniers refusent de rembourser au suppliant, 1718.
- 114 L'écoutète d'Anvers, impétrant c. L'appariteur de la cour conservatoriales, le recteur et le conservateur des privilèges, intimés. Violation du jus tractus, 1719.
- 115 Charles Schotte, seigneur d'Haccourt, suppliant c. Egide de Vinck, président du collège Drutius, rescribent. Demande de forcer le rescribent à reconstruire le mur séparant leurs propriétés rue des Ecreniers, mur que le rescribent avait fait démolir, 1720.
- 116 Jean Kennedy et Eugène Martin, boursiers au collège Irlandais, suppliants c. Florent Sulivane, président dudit collège, rescribent.



---

Protestation des suppliants contre leur expulsion du collège et le retrait de leurs bourses, 1721.

- 117 Hugo Faustin de Proonis, suppliant et arrêté c. Le président du grand collège de théologie, rescribent. Paiement d'une pension alimentaire de 4 1/2 sous par jour pendant son arrestation, 1721.
- 118 Les administrateurs de Kersbeek, suppliants c. Le président du collège des 3 langues, rescribent. Paiement de rentes, 1721.
- 119 Pierre Groeninghe, prêtre, suppliant c. Les président et proviseurs du collège Ste.-Anne, rescribents. Paiement des devoirs et vacations dus au suppliant pour avoir représenté les rescribents dans un procès contre les héritiers de Wangier, ex-président du collège, 1722.
- 120 Pierre Melis, président du collège de Hollande, suppliant c. Le recteur de l'université, rescribent. Demande de forcer le rescribent à donner au suppliant une attestation écrite constatant que le suppliant n'a pas excédé la commission à lui donnée pour empêcher l'introduction de la formule du serment de Jansenius, près des diverses autorités des Pays-Bas, 1722.
- 121 Le docteur Martin, suppliant c. Le recteur magnifique et les professeurs de la faculté étroite de théologie, rescribents. Demande d'être réintégré dans ses fonctions de professeur d'écriture sainte et de grec, 1722.
- 122 Bourgmestre, échevins et manants d'Hannut, suppliants c. Le chanoine Colins, président du collège Pels, rescribent. Protestation contre une saisie pour cause de non-paiement de rente, 1723.
- 123 N. Cols, président du collège Teutonique, suppliant c. Charles Van Gindertaelen, et Elisabeth Verhoeven, rescribent. Paiement des intérêts d'un emprunt de 800 florins, 1823.
- 124 Le président du collège Van Daele, suppliant c. Charles Cobrisse, conseiller et maître des comptes, héritier d'Anne Van Daele, veuve Paul Van Gemert, rescribent. Paiement de rentes, 1723.
- 125 Les doyens et docteurs de la faculté étroite de théologie, suppliants c. Pierre d'Elstanche, pasteur de Frizet, et Phil. Clément, pasteur de Plancenoit, collateurs des bourses fondées par Philippe Godefridi, doyen de Genappe, rescribents. Contestation sur l'emploi d'une rente appartenant à la dite fondation, 1724.
- 126 Maur Fabricius, président du collège Milius, suppliant c. Théodore Schotte, sergent major à Louvain, rescribent. Protestation du suppliant contre une exécution faite à sa charge, 1725.

- 127 Le conseiller procureur général, suppliant c. Le magistrat de Louvain, rescribents. Rappel des rescribents aux prescriptions de l'acte de visitation du 5 septembre 1617, leur enjoignant de ne confier de leçons qu'aux candidats capables, 1726.
- 128 Nic. Van Osmael, curé d'Heverlé et Haut Heverlé, suppliant c. Les président et proviseurs du collège de Bay, rescribents. Demande d'être maintenu dans le droit de lever la dîme d'un bois appartenant aux rescribents, 1726.
- 129 Jeanne Marie Goris, impétrant c. Ambroise Mariot, président du collège St.-Michel, intervenant pour Michel Cremers, rescribents. Contestation sur la propriété de terres à Blanden, 1729.
- 130 Le magistrat de Louvain, et Charles Majoye, licencié en droit, suppliants c. Le strictum collegium de la faculté de droit et le licencié Robert, rescribents. Demande de maintenir Charles Majoye comme professeur des pandectes, 1731.
- 131 Baltazar van den Branden en Anna-Maria Straetsens. -Provisioren en president van het St.-Willibrordscollege van de universiteit van Leuven, betreffende onrechtmatige openbare verkoop en bezit van goederen (te Ste.-MargrieteHoutem)- dode hand- rente - 1 omslag
- 132 Le marquis d'Ulloa, baron de Limal, seigneur d'Ottenbourg, impétrant c. Les proviseurs et superintendants du collège Standonck, intimés. Paiement d'un cens seigneurial sur une maison avec dépendances, située à Ottenbourg, 1732.
- 133 Josse Ignace Leser, roi et héraut d'armes, suppliant c. François Van Tricht, supérieur de l'Oratoire, et les président et proviseurs du grand collège, rescribents. Protestation contre un arrêt mis sur des derniers appartenant au suppliant, pour cause de non remboursement de capitaux empruntés, 1733.
- 134 Egide Vinck, président du collège Drutius, suppliant c. Le magistrat de Louvain, rescribents. Demande de contraindre les rescribents à restaurer le pont de pierre conduisant au moulin dit graet ou zwartesustersmolen, appartenant au suppliant, 1736.
- 135 Joseph, François et Marc d'Amenzagen, seigneurs de Bossut, Nil Pierreux et Archennes, suppliants c. Alard Vander Steen, président du collège Milius, rescribent. Reddition de comptes de tutelle, 1737.
- 136 Jérôme Tseraerts, le plus ancien docteur régulier en théologie, suppliant c. Jean Guyaux, le plus ancien docteur séculier, ajourné. Demande du suppliant d'être maintenu dans ses fonctions de

proviseur du collège Malderus, 1738.

- 137 Guillaume Lepage, président du collège Standonck, et Jean Costerius, licencié en droit, receveurs de la fondation Daman, cessionnaires des droits de Juan Domingo de Villegas, Seigneur de Kinschot, suppliants c. Le magistrat de Louvain, rescribents. Paiement d'une rente au capital de 64.000 florins, 1739.
- 138 Les recteurs, professeurs et suppôts de l'université, suppliants c. Le magistrat de Louvain, rescribents. Exemption du portgelt, 1740.
- 139 Pierre Van Rijmenant et Sébastien et Adrien Mattecroes, pour leurs femmes Hélène et Catherine Brillemans, suppliants c. Les présidents des collèges Irlandais et de Bay, rescribents. Annulation d'une hypothèque de 2.000 florins constituée sur la maison dite Le Cygne, hors de la porte de Tirlemont, 1740.
- 140 Everard de Bruyn, doyen des bacheliers en médecine, suppliant c. Le docteur Favelet, doctor primarius dans la faculté de médecine rescribent. Mainteneur du suppliant dans ses fonctions, 1742.
- 141 Corneille Van Rossum, d'Utrecht, impétrant c. Le président du collège du Pape, ajourné. Interprétation du testament de Catherine Van Rossum, léguant une bourse à l'ajourné, 1742.
- 142 Le recteur et l'université de Louvain, impétrants c. Le magistrat et le métier des tailleurs de Louvain, ajournés. Contestation sur le jus tractus, 1742.
- 143 Marc et Christophe de Fugger, comtes de Kurschberg et Wassenhorn, patrons et administrateurs du collège Milius, suppliants c. Le président et proviseurs dudit collège, rescribents. Protestation contre le refus des rescribents d'admettre l'avocat Pouppez, commis par les suppliants, à la reddition de leurs comptes, 1747.
- 144 Les président et proviseurs du collège Ste.-Anne, suppliants c. Les bourgmestre et échevins d'Hannut, insinués. Paiement d'une rente de 62 florins 10 sous, 1748.
- 145 Litisky de Scheman, président du collège Milius, suppliant c. N. Crabeels, conseiller receveur général des domaines au quartier de Louvain, rescribent. Annulation d'une sommation d'avoir à payer les arrérages d'un cens compétant à S.M., 1750.
- 146 Les administrateurs de Bierbeek, suppliants c. Le régent de la faculté étroite de théologie, décimateur à Bierbeek, rescribent. Demande en paiement des sommes dues aux suppliants pour livraisons faites en nature à l'armée française, 1754.

- 147 Les président et proviseurs du collège St.-Ivo, impétrants c. Lambert Goffart, curateur testamentaire des enfants de Jacques Vanden Schrieck, intimé. Paiement de rente, 1759.
- 148 Nicolas Championet, prêtre, suppliant c. La faculté des arts de Louvain, rescribents. Demande d'approuver les lettres de placet de sa sainteté, nommant le suppliant curé de Charneux, 1757.
- 149 Le baron de Raedt, assesseur de la cour conservatoriale et consorts, suppôts de l'université, suppliants c. Le magistrat de Louvain, rescribents. Exemption des impôts extraordinaires prélevés pour l'entretien du canal, 1760.
- 150 Jacques Sanders, recteur de la chapelle St.-Antoine, à Brecht, suppliant c. Les président et proviseurs du collège d'Artois et l'abbesse de Roosendaal, decimateurs de Brecht, rescribents. Reconstruction de la maison curiale, 1764.
- 151 Litisky de Scheman, président du collège Milius, suppliant c. Mathieu Stroobants, rescribent. Demande d'obliger le rescribent à siéger dans le laethove de Heir, à Meensel, Cumptich, etc., 1767.
- 152 Les président et proviseurs du collège du Pape, rendants c. Jean Grootjan et consorts, contredisants. Reddition de compte de l'emploi d'une rente de 25 florins à charge de la paroisse de Meensel, 1770.
- 153 Charles, baron de Breidbach de Buresheim, chancelier de l'université, suppliant c. Le recteur de l'université, rescribent. Maintenu dans le privilège de percevoir un droit de 8 sols pour chaque promotion à la licence ou au doctorat, 1771.
- 154 Les procureur et proviseurs du grand collège et les P. Augustins, suppliants c. Henri Ravoet, fermier du tonlieu sur le bois et N. Thielens, receveur du droit de louche, rescribents. Franchise des dits droits, 1774.
- 155 Pierre Bischops, président du collège de Bay, suppliant c. Les fermiers de la dîme de Thielt-Notre-Dame, rescribents. Refus du suppliant de payer la dîme d'un bois, 1777.
- 156 N. Van Elstlande, président du collège Drutius, suppliant c. Le baron Baudequin de Peuthy, rescribent. Contestation sur la propriété des arbres croissant sur un chemin séparant leurs propriétés, 1781.
- 157 Pierre Van Groenendael, demandeur c. Le président du collège de Villers, défendeur. Contestation sur le montant des fruits et profits d'un bois dit Fonteniersbosch, à Boutersem, que le défendeur est

---

condamné à restituer au demandeur, 1786.

- 158** Catherine Moreelse, d'Utrecht, impétrante c. Le président du collège du Pape, rescribent. Reddition de compte en qualité de collatrice, des revenus de la bourse fondée par Cath. Van Rossum, 1788.
- 159** Erasme Vande Steene, professeur au collège de Menin, suppliant c. La faculté des arts, rescribents. Protestation du suppliant contre sa destitution, 1791.
- 160** La faculté étroite de théologie, à Louvain, suppliants c. Philippe Laureys, ajourné. Annulation d'un octroi autorisant l'ajourné à établir à Bierbeek un moulin à vent pour moudre le grain, 1793.
- 161** Bernard Van Bol et quelques autres religieux restés à l'abbaye de Vlierbeek, suppliants c. L'université de Louvain, rescribents. Modération de la quote-part due par les suppliants dans les contributions exigées de l'université par le représentant du peuple français, Laurent, 1794.
- 162** La faculté étroite de théologie, décimatrice à Blanden, suppliants c. Les échevins et administrateurs de Blanden, rescribents. Restauration et entretien de l'église, 1794.